



**Etude Biblique:
Epître aux Galates: 3: 15-21**

1

1

Galates 3: 15-21

15 Frères (je parle à la manière des hommes), un testament en bonne forme, bien que fait par un homme, n'est annulé par personne, et personne n'y ajoute.

Pourquoi ce changement de ton?

Les Lois des hommes peuvent parfois nous amener à comprendre une réalité spirituelle. Preuve que les alliances de Dieu ne sont pas des mystères.

Ici Paul prend l'exemple d'un testament: document écrit par lequel une personne dispose de la manière dont ses biens seront distribués après son décès. Ses dernières volontés peuvent résulter soit d'un acte authentique, soit d'un acte sous seing privé. (Dictionnaire juridique).

2

2

Galates 3: 15-21

Un testament est donc un acte juridique qui, lorsqu'il est certifié conforme demeure inaltérable, inviolable et irrévocable. Qu'en est-il donc de l'alliance de la promesse établie par Le Dieu Lui même?

La traduction Grec utilise un mot qui signifie «arrangement» ou « disposition » : disposition d'une propriété à la suite d'un testament.

Ici Paul insiste sur Le caractère invariable du Dieu créateur qui est au-dessus des Lois humaines fussent-elles inviolables.

3

3

Galates 3: 15-21

Jacques 1.17. toute grâce excellente et tout don parfait descendent d'en haut, du Père des Lumières, chez lequel il n'y a ni changement ni ombre de variation. Hébreux 13.8. Jésus-Christ est le même hier, aujourd'hui, et éternellement.

Etant donné que Dieu ne varie pas, la promesse faite à Abraham et à sa postérité s'accomplira inévitablement. La loi n'était donc pas un « amendement » du testament fait à Abraham plusieurs siècles auparavant ce que les Galates avaient de la peine à réaliser.

4

4

Galates 3: 15-21

16 Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité. Il n'est pas dit : et aux postérités, comme s'il s'agissait de plusieurs, mais en tant qu'il s'agit d'une seule : et à ta postérité, c'est-à-dire, à Christ.

Ici Paul fait référence à Gen. 22.18. Toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité, parce que tu as obéi à ma voix.

Dit autrement: Toutes les nations de la terre seront bénies en Jésus-Christ, parce que tu as obéi à ma voix (y compris Abraham).

Christ est donc le légataire testamentaire de l'Éternel. Mais en quoi consiste ce legs (les promesses)?

5

Galates 3: 15-21

1. Christ aurait le pays promis pour le salut de son peuple:
un pays conquis par Christ, du péché, de la mort et du règne du malin. Un pays de tout repos. Il est ainsi dit de Abraham: « C'est par la foi qu'il vint s'établir dans la terre promise comme dans une terre étrangère, habitant sous des tentes, ainsi qu'Isaac et Jacob, les cohéritiers de la même promesse. Car il attendait la cité qui a de solides fondements, celle dont Dieu est l'architecte et le constructeur. » (Héb. 11: 9-10).

2. Christ va racheter et régénérer une multitude: engendrer

Une multitude d'hommes et de femmes nés de nouveau (par le Saint-Esprit) au moyen de la prédication de l'évangile.

6

Galates 3: 15-21

1 Pierre 1.23 puisque vous avez été régénérés, non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, par la parole vivante et permanente de Dieu.

3. Que toutes les nations seraient rachetées au sein d'un même peuple: les rachetés de Christ.

« Quand il eut pris le livre, les quatre êtres vivants et les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'agneau, tenant chacun une harpe et des coupes d'or remplies de parfums, qui sont les prières des saints. Et ils chantaient un cantique nouveau, en disant : Tu es digne de prendre le livre, et d'en ouvrir les sceaux ; car tu as été immolé, et tu as racheté pour Dieu par ton sang des hommes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, et de toute nation ; tu as fait d'eux un royaume et des sacrificateurs pour notre Dieu, et ils régneront sur la terre. » (Apoc. 5: 8-10).

7

Galates 3: 15-21

Les promesses à Abraham et leur accomplissement?

1. L'héritage d'un territoire

Gen. 13.14-15 « L'Éternel dit à Abram, après que Lot se fut séparé de lui : Lève les yeux, et, du lieu où tu es, regarde vers le nord et le midi, vers l'orient et l'occident ; car tout le pays que tu vois, je le donnerai à toi et à ta postérité pour toujours. »

Gen. 13.17-18: « Lève-toi, parcours le pays dans sa longueur et dans sa largeur ; car je te le donnerai. Abram leva ses tentes, et vint habiter parmi les chênes de Mamré, qui sont près d'Hébron. Et il bâtit là un autel à l'Éternel. »

8

Galates 3: 15-21***Les promesses à Abraham et leurs accomplissements?*****2. Une descendance innombrable**

Gen. 13.16 Je rendrai ta postérité comme la poussière de la terre, en sorte que, si quelqu'un peut compter la poussière de la terre, ta postérité aussi sera comptée.

3. L'incarnation de Jésus-Christ dans la lignée juive

Gal. 3.8-9: « Aussi l'Écriture, prévoyant que Dieu justifierait les païens par la foi, a d'avance annoncé cette bonne nouvelle à Abraham : Toutes les nations seront bénies en toi ! de sorte que ceux qui croient sont bénis avec Abraham le croyant. »

9

Galates 3: 15-21

Ainsi le paroxysme des promesses de Dieu est donc la venue du Saint-Esprit pour les élus.

17 Voici ce que j'entends : un testament, que Dieu a confirmé antérieurement, ne peut pas être annulé, et ainsi la promesse rendue vaine, par la loi survenue quatre cents trente ans plus tard.

Dieu a confirmé les promesses il les a donc ratifié. Par conséquent, aucun précepte, même émanant de la loi, ne peut modifier le testament.

10

10

Galates 3: 15-21

« Lorsque Dieu fit la promesse à Abraham, ne pouvant jurer par un plus grand que lui, il jura par lui-même, et dit : Certainement je te bénirai et je multiplierai ta postérité. Et c'est ainsi qu'Abraham, ayant persévéré, obtint l'effet de la promesse. Or les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et le serment est une garantie qui met fin à tous leurs différends. C'est pourquoi Dieu, voulant montrer avec plus d'évidence aux héritiers de la promesse l'immutabilité de sa résolution, intervint par un serment, » Hébr. 6:13-17.

11

Galates 3: 15-21

18 Car si l'héritage venait de la loi, il ne viendrait plus de la promesse ; or, c'est par la promesse que Dieu a fait à Abraham ce don de sa grâce.

Clairement, l'alliance de la promesse et l'alliance de la loi sont aux antipodes l'une de l'autre pour ce qui est de l'héritage. Alors pourquoi la loi ?

19 Pourquoi donc la loi ? Elle a été donnée ensuite à cause des transgressions, jusqu'à ce que vînt la postérité à qui la promesse avait été faite ; elle a été promulguée par des anges, au moyen d'un médiateur.

12

12

11

Galates 3: 15-21

1. Par la loi, Les péchés des hommes deviennent des transgressions clairement identifiées lorsqu'ils la violent. Rom. 3.20 Car nul ne sera justifié devant lui par les oeuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché.
2. Diminuer la transgression parmi Israël? En particulier l'idolâtrie (Veau d'or...). Il était essentiel que Israël conserve les oracles du vrai Dieu en vue de l'accomplissement de son plan.
3. Par la loi, le Dieu 3 fois saint montre qu'Il a une solution à la transgression par la préfiguration de Christ par le tabernacle, le sacerdoce, les holocaustes...
4. La loi avait un objectif particulier pour Israël à savoir leur montrer combien ils avaient besoin du Messie: un précepteur pour les conduire à Christ.

13

13

Galates 3: 15-21

20 Or, le médiateur n'est pas médiateur d'un seul, tandis que Dieu est un seul.

Ici Paul distingue clairement l'alliance de la promesse de celle de la loi. En quoi sont-elles différentes, non complémentaires?

La médiation suppose l'existence de deux parties: Dieu et l'homme. Elle suppose aussi un accord (alliance) entre ces deux parties, chacun s'engageant à les respecter. Par le médiateur (Moïse) Dieu promet la bénédiction (application de toute la loi) ou la malédiction en cas de manquement.

L'homme s'engage à respecter toute la loi: alliance bilatérale, le médiateur n'est pas médiateur d'un seul.

14

14

Galates 3: 15-21

Dans l'alliance de la promesse (testament). Le testataire formule souverainement les termes du testament. Le légataire a un rôle passif. Lorsque l'acte devient exécutoire il entre en possession de la promesse sans aucun mérite: par pure grâce.

Alliance unilatérale, le médiateur est médiateur d'un seul: Dieu

21 La loi est-elle donc contre les promesses de Dieu ? Loin de là ! S'il eût été donné une loi qui pût procurer la vie, la justice viendrait réellement de la loi.

Si les deux alliances ne sont pas complémentaires elles ne s'opposent nullement, pourquoi?

Si Dieu avait voulu que l'homme soit rendu juste par la loi, Il l'aurait fait en sorte qu'elle soit forte pour donner la vie.

15

15

Galates 3: 15-21. En résumé!

- ☐ Christ est l'héritier de la promesse faite à Abraham.
- ☐ Abraham a reçu les promesses en tant que dépositaire (signe: circoncision) pour sa descendance divine à savoir Christ.
- ☐ C'est Jésus-Christ qui entre en possession de la terre promise pour son peuple en mourant sur la croix et en ressuscitant pour leur justification.
- ☐ Par la venue de l'Esprit promis, Christ engendre ainsi une multitude d'hommes et de femmes de toutes nations que l'on ne peut compter.

16

16

Galates 3: 15-21. En résumé!

- ❑ *Les rachetés partageront l'héritage éternel de Christ en tant que cohéritiers.*
- ❑ *L'alliance de la loi survenue 430 ans après l'alliance de la promesse n'en est point complémentaire. Le salut s'obtient par la grâce et non par les œuvres.*
- ❑ *La loi fut donnée à cause de la transgression.*
- ❑ *La loi avait plusieurs objectifs dont celui de la préservation de Israël contre l'apostasie en vue de la venue de Christ. Le tabernacle, les sacrifices en étaient la préfiguration.*

17